

Master « Sciences, Technologies, Santé »
- Mention « Chimie » - 1^{ère} année
Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

- 1 Pour toutes les unités d'enseignement, il est organisé deux sessions d'examen. L'absence aux examens équivaut à la note zéro.
- 2 Pour l'unité d'enseignement *UE1-2 Anglais*, il est prévu un contrôle continu pour la première session et un examen de 2 heures pour la seconde session.
- 3 Pour l'unité d'enseignement *UE1-3 Travaux Pratiques en Chimie Organique et Inorganique*, il est prévu un contrôle continu pour la première session et un examen sur table de 2 heures pour la seconde session.
- 4 Pour l'unité d'enseignement *UE1-8 Normalisation & Management de Projets*, il est prévu la présentation d'un projet et un examen sur table de 2 heures. La note du projet est conservée à la session 2.
- 5 Pour l'unité d'enseignement *UE2-7 Anglais*, il est prévu un contrôle continu pour la première session et un examen de 2 heures pour la seconde session.
- 6 Pour l'unité d'enseignement *UE2-9 Stage/Initiation à la Recherche*, il est prévu un mémoire et une présentation orale.
- 7 Pour l'ensemble des unités d'enseignement *UE1-1 à UE1-8* et *UE2-1 à UE2-9*, les coefficients, les ECTS ainsi que le type d'épreuve (contrôle continu, examen...) et la durée des examens sont indiqués pour la session 1 et la session de rattrapage dans le tableau suivant :

Unité d'Enseignement (UE)	Coefficient	ECTS	Session 1	Session de rattrapage
UE1-1 : Techniques de Caractérisations et d'Analyses	6	6	Examen de 4 heures	Examen de 4 heures
UE1-2 : Anglais	3	3	Contrôle continu	Examen de 2 heures
UE1-3 : Travaux Pratiques en Chimie Organique et Inorganique	6	6	Contrôle continu	Examen de 2 heures
UE1-4 : La liaison Chimique	3	3	Examen de 2 heures	Examen de 2 heures
UE1-5 : Cristallographie & Défauts	3	3	Examen de 3 heures	Examen de 3 heures
UE1-6 : Rétrosynthèse Organique	3	3	Examen de 1 heure et 30 minutes	Examen de 1 heure et 30 minutes
UE1-7 : Polymères	3	3	Examen de 1 heure et 30 minutes	Examen de 1 heure et 30 minutes
UE1-8 : Normalisation & Management de Projets	3	3	Présentation d'un projet et examen de 2 heures	Note du projet de la session 1 conservée et examen de 2 heures
UE2-1 : Techniques Instrumentales	3	3	Examen de 2 heures + Note de TP comptant pour 20%	Examen de 2 heures + Note de TP session 1 conservée et comptant pour 20%
UE2-2 : Structure Electronique des Solides	3	3	Examen de 2 heures + Note de TP comptant pour 20%	Examen de 2 heures + Note de TP session 1 conservée et comptant pour 20%

UE2-3 : Orbitales Frontières	3	3	Examen de 2 heures	Examen de 2 heures
UE2-4 : Catalyse Homogène & Hétérocycles	3	3	Examen de 2 heures	Examen de 2 heures
UE2-5 : Chimie des Nanomatériaux	3	3	Examen de 2 heures	Examen de 2 heures
UE2-6 : Catalyse Hétérogène et Réacteurs	3	3	Examen de 2 heures et 30 minutes	Examen de 2 heures et 30 minutes
UE2-7 : Anglais Scientifique	3	3	Contrôle continu	Examen de 2 heures
UE2-8 : PPP-Le Monde de l'Entreprise	3	3	Examen de 2 heures	Examen de 2 heures
UE2-9 : Stage/Initiation à la Recherche	6	6	Mémoire et présentation orale	Mémoire et présentation orale

- 8** La note finale des unités d'enseignement *UE1-1*, *UE1-4* à *UE1-8*, *UE2-1* à *UE2-6* et *UE2-8* est égale :
- à la note de l'écrit pour les unités n'ayant pas de TP
 - à la note de l'écrit pondérée par la note de TP qui compte pour 20% de la note finale. La note de TP est conservée à la session 2.
- 9** La note attribuée à la présentation du projet dans l'unité d'enseignement *UE1-8 Normalisation & Management de projets* tient compte de la qualité du mémoire et de la présentation orale.
- 10** La note de l'unité *UE1-3 Travaux Pratiques en Chimie Organique et Inorganique* est la note de contrôle continu pour la première session. La note de la seconde session est la somme de la note de contrôle continu obtenue à la session 1 pour 50% et de la note de l'examen de la session 2 pour 50%.
- 11** La note d'Anglais de l'unité d'enseignement *UE1-2* est la note du contrôle continu pour la première session et la note de l'examen pour la seconde session.
- 12** La note d'Anglais de l'unité d'enseignement *UE2-7* est la note du contrôle continu pour la première session et la note de l'examen pour la seconde session.
- 13** La note de l'unité d'enseignement *UE2-9 Stage/Initiation à la Recherche* est la note tenant compte de l'avis du tuteur de stage dans l'entreprise, de la qualité du rapport de stage et de la soutenance du mémoire à l'oral.
- 14** La validation d'une UE et l'attribution des ECTS affectés sont prononcées par le jury concerné. Une UE est validée dans les cas suivants :
- par obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20. Une UE validée est définitivement acquise et ne peut être représentée ; il en est de même pour le stage de fin d'année.
 - par la mise en œuvre d'une compensation (*cf les 2 points suivants*)
- 15** La compensation semestrielle s'applique à condition qu'aucune note d'UE ne soit inférieure à 5/20. Le jury peut déroger à la règle générale. Cependant, la compensation ne concerne pas le stage de fin d'année : **le stage obligatoire (UE2-9) ne peut ni compenser les autres UE du second semestre, ni être compensé par celles-ci.**
- 16** La compensation s'opère au vu de la "moyenne du semestre pédagogique". La "moyenne du semestre pédagogique" est la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE, hors stage de fin d'année, proposées dans le semestre pédagogique. Dès lors que la "moyenne du semestre pédagogique" (cas des premier et second semestre) et la note du stage (cas du second semestre) sont supérieures ou égales à 10/20 et qu'aucune note d'UE n'est inférieure à 5/20, le semestre est validé et par conséquent les UE non validées par obtention de la moyenne sont validées par compensation.
- 17** L'étudiant peut repasser, lors de la deuxième session d'examen, une UE acquise par compensation. Pour cela, il doit en faire la demande écrite au président de jury (*a minima*, trois jours avant le début de la première épreuve) et renoncer à sa première note. La validation du semestre est alors

suspendue et, qu'elle soit supérieure ou non à la première, c'est la seconde note qui sera prise en compte dans le cadre de la compensation pour la validation du semestre.

- 18** Une UE non validée à l'issue de la première session de contrôle peut être ou ne pas être repassée à la session de rattrapage ; dans tous les cas, c'est la dernière note de l'UE obtenue à la dernière session qui est retenue pour le calcul de la moyenne.
- 19** Lorsqu'un semestre n'est pas validé, les notes des UE non validées à l'issue de ce semestre seront effacées. En d'autres termes, cette UE devra être représentée dans la poursuite du cursus.
- 20** Un semestre pédagogique est validé dès lors que 30 ECTS ont été capitalisés par validation d'UE dans ce semestre. L'admission définitive au master 1^{ère} année est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres.
- 21** Les mentions passable, AB, B, TB sont attribuées selon les critères habituels ($TB \geq 16$, $16 > B \geq 14$, $14 > AB \geq 12$, $12 > \text{passable} \geq 10$).
- 22** Les notes d'examens ne seront communiquées aux étudiants qu'après le jury de la session concernée.
- 23** L'autorisation ou non d'utiliser des documents et des calculettes au cours des examens est décidée par le responsable de l'unité et doit être mentionnée sur le sujet.